

**Bureau du 11 décembre 2006**

**Décision n° B-2006-4865**

objet : **Marché public pour les études de circulation sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4309 en date du 22 mai 2006, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour des études de circulation sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 3. Ce marché a été notifié sous le numéro 061676P, le 28 juin 2006, à l'entreprise Ascode pour un montant minimum de 50 000 € HT par an et maximum de 200 000 € HT par an.

A la suite de l'intégration des communes de Givors et de Grigny, il est proposé un avenant d'intégration au marché existant cité ci-dessus afin d'y inclure ces deux communes. Ce projet d'avenant d'intégration est sans incidence financière.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant n° 1 ;

Vu la délibération n° 2006-3378 en date du 2 mai 2006 pour l'adhésion des communes de Givors et de Grigny à la communauté urbaine de Lyon ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 061676P conclu avec l'entreprise Ascode pour des études de circulation sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 3. Cet avenant intègre à ce marché les communes de Givors et de Grigny.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,